

## **Compte rendu conseil municipal du 29 décembre 2020**

Absents ayant donné procuration Mmes Duchemin et Nicolao, M. Martel .

### **Signature du registre des délibérations.**

M le Maire prend la parole.

C'est le premier conseil depuis juillet.

Il évoque les dégts de la tempête Alex sur la commune. Il propose au conseil une minute de silence pour les disparus.

Il remercie tous les intervenants qui se sont mobilisés après cette catastrophe.

Il énumère les dégâts sur la commune principalement au niveau des stations d'épuration, des canaux d'arrosage, de la voirie et de quelques bâtiments...

Il promet ensuite des conseils municipaux plus nombreux ...nous avons déjà entendu cela....

### **Réalisation d'abris communaux.**

Il s'agit en fait de Cidex (faisant office de boîtes aux lettres, affichage et point de ramassage des ordures ménagères) à construire dans certains quartiers (Mirail, Condamines, Martinet, St Roch, Farguet ...pour un budget de 35 000 euros avec demande de subventions.

Vote à l'unanimité.

### **Aménagement de la forêt communale.**

C'est une vente en soumission d'une parcelle de bois de 500 m<sup>2</sup> à la Mairis.

Vote à l'unanimité.

### **Adhésion à l'agence d'ingénierie départementale.**

Adhésion de 200 € par an. La Métropole se charge de l'étude des gros dossiers de projets communaux- ce qui semble intéressant au niveau technique et financier pour la commune.

Le maire conservant son pouvoir décisionnaire.

Vote à l'unanimité.

### **Décision modificative.**

Il s'agit d'une erreur de la trésorerie de Roquebillière devant être corrigée, sans conséquence pour la commune.

Vote à l'unanimité.

### **Acquisition de terrains.**

Un terrain de 1600 m<sup>2</sup> à Gorblau pour une valeur de 5 330 € (protection du site) et d'un autre à la Mairis d'1ha 600 pour une valeur de 12 000 € (dépt de grumes au bord de la route et extension d'une parcelle de forêt communale).

Demande de subventions.

Vote à l'unanimité.

**Les non-valeurs** (715 €) et **créances éteintes** (5368 € et 4629 €) concernent des impayés que la commune se doit d'assumer.

Vote à l'unanimité.

### **Acquisition d'un véhicule communal.**

Le Maire propose un budget de 30 000€ pour cette acquisition avec demande de subventions.

Vote à l'unanimité.

### **Le règlement intérieur.**

Ce règlement est obligatoire et aurait dû être voté dans les six mois suivant l'installation du Conseil Municipal donc avant fin novembre.

**Nous avons demandé à pouvoir l'élaborer ensemble et au moins à ce qu'il nous soit communiqué avant le conseil, mais comme d'habitude ce n'est jamais fait.**

Le maire nous fait une lecture très succincte de son projet et nous propose de voter. Nous refusons ce vote car nous aurions aimé y réfléchir avant et nous nous étonnons que les conseillers municipaux puissent voter sans avoir même lu le texte !

Nous obtenons, par photocopie, une version distribuée en séance. Les élus majoritaires s'en contentent et votent ce règlement intérieur. **Pour notre part nous refusons de voter sur ce texte sans n'avoir pu ni le lire ni l'amender.**

Nous reitérons notre demande de recevoir avant chaque Conseil Municipal les

documents et les informations nécessaires pour pouvoir débattre d'une manière éclairée de l'ordre du jour.

Re-promesse de M le Maire qui jusqu'à présent n'est jamais suivie des faits.

Il reconnaît néanmoins qu'il doit créer une commission d'appel d'offre. (C'est une obligation légale et c'est donc à faire)

Vote

12 pour et 3 refus de vote (que certain voudrait voir se transformer en contre ou abstention...)

**Divers.**

Pour répondre à nos questions :

L'arrêté sur l'interdiction de baignade aux Oules n'a pas été pris mais ça va se faire !

Pas de motion sur la crèche malgré notre insistance. Personne n'est contre sa venue sur la commune mais personne ne fait avancer le projet.

Nous demandons à être associés aux projets de la municipalité. Aucune réunion n'est prévue pour envisager une suite à la réfection de la chapelle St Croix, du devenir de l'Ephad et surtout sur l'arrêté de péril c'est à dire l'avenir du cœur du village (des acquisitions sont encore en cours dit Mr le Maire et ça va coûter très, très cher... il avance un chiffre de 2 à 3 millions basé sur quoi ? on ne le sait pas) Pour l'instant le but de M le Maire c'est de terminer les projets de la construction de la caserne des pompiers et du centre de tri ...Projets actés et financés depuis longtemps avant la dernière campagne municipale et qui ne sont toujours pas démarrés (si ce n'est de beaux panneaux posés juste avant ses dernières élections).

**Conclusion : les années passent mais rien ne change .Vous en doutiez ?**